TPs numérique de mécanique des fluides

Licence L3 Spécialité Mécanique et Energétique, 2017-2018 Université Paul Sabatier, Toulouse 3

Planning des séances :

Groupe 3 : vendredi 2 février, 13h30-16h30 Groupe 1 : vendredi 9 février, 13h30-16h30 Groupe 2 : vendredi 9 février, 16h45-19h45

Les étudiants ayant déjà validé des TPs en 2009 devront se présenter lors de la première séance pour faire connaître leurs intentions à l'enseignant.

CONSIGNES POUR LA REDACTION DES COMPTES-RENDUS

Le compte-rendu sera réalisé par groupes de deux personnes.

Le rapport ne doit pas excéder 4 feuilles recto-verso hors courbes. Il devra présenter le problème physique concerné, la modélisation numérique utilisée, la stratégie de programmation utilisée et les résultats obtenus. Dans la présentation on veillera a distinguer les aspects de validation numérique (précision, convergence, etc...) des résultats physiques. Le rapport devra également indiquer les éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en place ainsi que l'état d'avancement par rapport aux objectifs du TP.

En aucun cas le rapport écrit ne devra inclure un listing du programme. Les figures devront être numérotées, citées et commentées dans le texte. Chaque figure doit obligatoirement comporter un titre clair (ou une légende située sous la figure), et les axes doivent être gradués et identifiés. (vous pouvez utiliser les commandes matlab title, xlabel, ylabel).

Toute figure incomplète ne sera pas considérée dans la note.

Le rapport débutera par une introduction fixant les objectifs. Vous pouvez terminer votre rapport par des remarques de synthèse.

PROCEDURE DE DEPOT DES COMPTES-RENDUS

Les comptes-rendus seront à rendre SUR MOODLE, au plus tard 2 semaines après la séance de TP (vendredi 16 février pour le groupe 3, vendredi 23 février pour les groupes 1-2).

Si le rapport a été rédigé par ordinateur, inutile de rentre une version papier.

Si le rapport a été rédigé à la main, vous devrez scanner (ou prendre en photo) le rapport pour le déposer sur moodle, et rendre également une version papier au cours suivant.

IL EST RAPPELE QUE LES TPS SONT OBLIGATOIRES.